

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE

--oOo--



Rapport géologique concernant
la création d'un dépôt d'ordures ménagères

-o-

Commune de CONFLANS-en-JARNISY

-o-

Août 1973

--oOo--

I - PROBLEME POSE.

Par délibération du Conseil Municipal, la Commune de Conflans-en-Jarnisy (54) a décidé de créer un dépôt d'ordures ménagères.

Elle a chargé l'E.N.S.G. de Nancy de procéder à l'enquête géologique prescrite par la réglementation en vigueur.

Une visite des lieux a été effectuée le mardi 14 août 1973, en compagnie de Monsieur le Maire.

II - EMPLACEMENT PROJETÉ (cf. plan en annexe).

Le terrain proposé se situe à 2.000 m au Nord de Conflans, au lieu-dit "Petit Haut de Chaumont". Il occupe une zone inculte, en forme de cuvette, en bordure de la voie ferrée reliant Jarny à Piennes.

Sa superficie est de 3 ha, 33 a 60. Elle correspond à la parcelle 101 du relevé cadastral.

III - CONDITIONS GEOLOGIQUES.

La commune de Conflans-en-Jarnisy est située sur les formations argileuses et marno-calcaires du Bathonien moyen et inférieur.

D'Ouest en Est, on distingue en affleurement, la succession géologique suivante :

- Marnes à Rhynchonelles du Bathonien moyen
- Caillasses à Anabacia du Bathonien inférieur
- Marnes de Jarnisy et Marnes de Gravelotte du Bajocien supérieur
- Calcaire oolithique de Jaumont et Marnes de Longwy du Bajocien supérieur
- Calcaires coralliens et oolithiques du Bajocien moyen
- Calcaire de Haut-Pont et marno-calcaire d'Ottange du Bajocien inférieur
- Les marnes liasiques de Charennes dites "Marnes micacées"
- La formation ferrifère (ex-aalénien)

Le prolongement des horizons géologiques vers le Sud-Ouest n'est pas régulier ; il présente quelques zones déprimées.

Un réseau de failles assez dense, parcourt le plateau suivant des directions S.W.-N.E.

Le dépôt projeté est situé sur la formation argilo-calcaire des marnes à Rhynchonelles du Bathonien supérieur et moyen.

IV - CONDITIONS HYDROGEOLOGIQUES.

L'exploitation des minerais de fer a considérablement modifié le comportement des horizons aquifères du Bajocien.

La rupture des écrans imperméables notamment des Marnes de Charennes, lors du dépilage des zones exploitées, fait en sorte que la presque totalité des nappes suspendues, et notamment l'importante nappe du Bajocien moyen, passe dans les mines de fer (d'où elle est exhauree).

Les rares sources, à très faible débit, issues des Marnes de Gravelotte et de Jarnisy, ne sont pas utilisées.

V - ALIMENTATION EN EAU POTABLE.

La commune de Conflans-en-Jarnisy appartient au Syndicat des eaux du Soiron, alimenté par les sources du même nom et par l'eau d'exhaure de la Mine de Paradis.

En raison de l'éloignement des points d'eau et par le fait que la décharge est située dans des formations argilo-calcaires, sur la partie non exploitée de la concession ferrifère de Giraumont, aucun risque de pollution n'est à craindre.

VI - PRESCRIPTIONS.

Seul le dépôt d'ordures ménagères en décharge contrôlée est autorisé.

VII - CONCLUSION.

Compte-tenu des caractéristiques géologiques et hydrogéologiques du secteur étudié, dans l'attente de toute autre solution, un avis favorable provisoire est donné à la commune de Conflans-en-Jarnisy pour l'exploitation d'une décharge contrôlée d'ordures ménagères à l'emplacement proposé, sous réserve que ce dépôt ne soit exploité que pour les besoins de la commune.

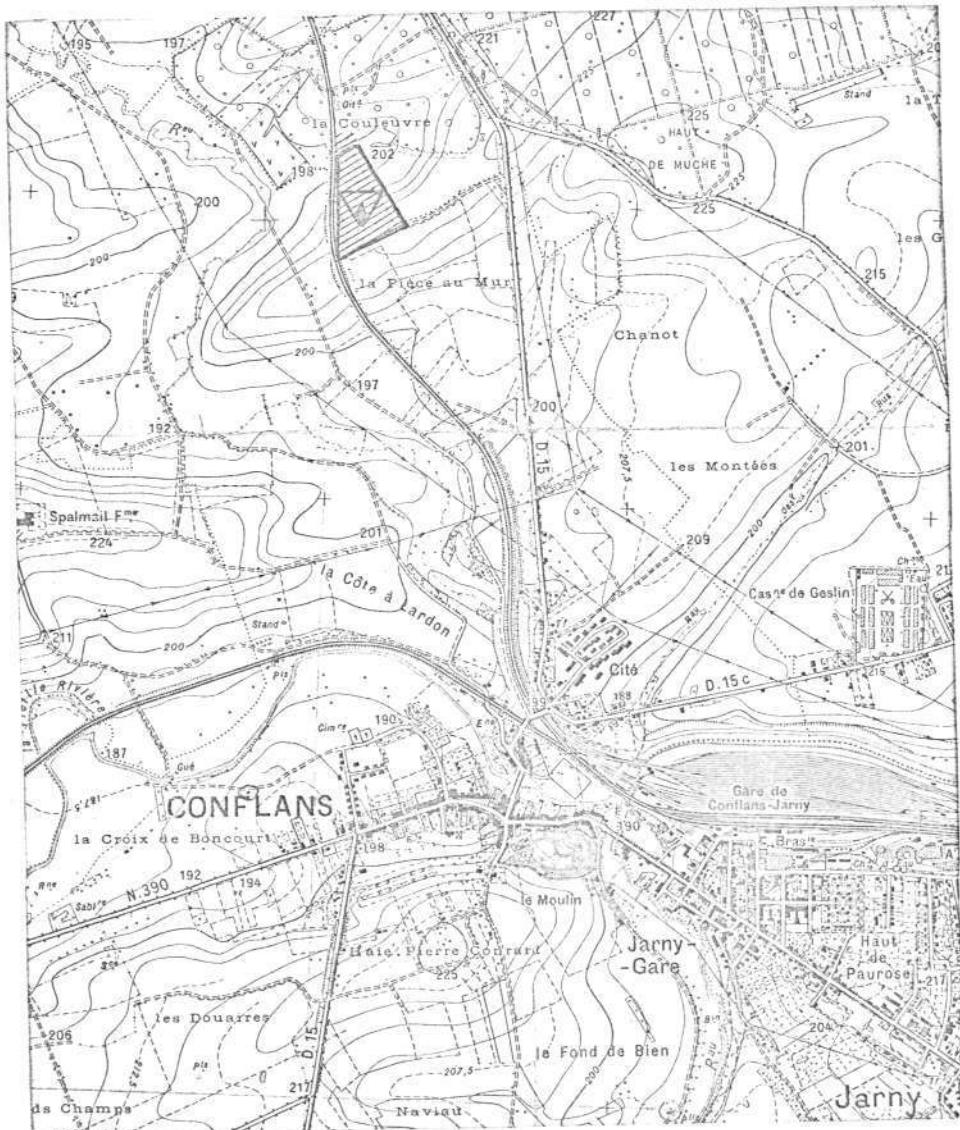
M. ROUBAULT,
Membre de l'Institut
Collaborateur Principal au Service
de la Carte Géologique de la France



po/ L. DEMASSIEUX

G. CHALUMEAU

PLAN DE SITUATION



LEGENDE

ECHELLE 1/25000



implantation du dépôt d'ordures ménagères

